



**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal
25/2012. Demande d'un crédit de construction de Fr. 270'000. –
Remplacement des couches horticoles par deux tunnels au bâtiment
d'utilité publique de La Faraz.**

La commission est formée de : Willy Bühlmann
Claude-Aimé Chevalley
Pierre-André Bugnon
Nicole Rivet
Anne Marie Arnaud
David Langelaan
Christian Anglada

M. Willy Bühlmann assure la présidence

Etaient présents à la séance

Mme Nicole Rimella, Municipale Urbanisme et Travaux Publics
M. Victor Béguelin, chef du service Urbanisme et Travaux Publics

Mme Marie-Madeleine Gabriel, adjointe au chef de service Parcs et Jardins

Mme Geneviève Pasche, M. Michel Sandoz
Membres de la Commission des finances

La commission s'est réunie **le 28 janvier 2013 à 19h 30** dans les bâtiments de La Faraz.

Mme Gabriel nous fait visiter les installations, les infrastructures extérieures et les serres. Nous constatons, selon la description détaillée figurant sur le préavis, de la vétusté des installations extérieures. L'aire chauffée, est désuète. Il est évident que beaucoup d'énergie est perdue. De plus la manipulation de 247 châssis vitrés, ouverture et fermeture chaque jour est une sérieuse perte de temps pour les employés. Ce travail est bien décrit. La photo en page 2/6 montre également la difficulté du travail.

La modification de ces installations apporte 185 m2 de plus à exploiter. Le sol sera relevé et des accès entre les plantations seront plus aisés.

M. Béguelin donne un point de vue sur l'amélioration de la productivité. La commune grandit et le souci d'être plus efficace se fait sentir. Actuellement les apprentis travaillent sur le site de la Faraz. Ces nouvelles installations rendront leur travail plus fonctionnel et plus rapide. Cela leur permettra d'étendre leur champ d'activité et de se tourner plus vers l'extérieur (service Parcs et Jardins).

Actuellement 2 serres sont chauffées par une chaudière. Le chauffage des 2 futurs tunnels sera réalisé avec la chaudière existante. Un projet de chauffage à distance (pompage de l'eau du lac), prévu pour le quartier de Vassin, sera adapté aux serres et locaux, sans frais supplémentaires. Ce projet attend l'aval du Conseil communal.

Aux questions posées par les membres de la commission des finances au sujet du personnel et des coûts pour la commune, il est répondu que le personnel restera le même. Le souci de la responsable est de maintenir une autonomie sur l'approvisionnement de fleurs coupées et en pots ainsi que de fournir les fleurs pour les plates-bandes de la commune. Il reviendrait très cher à la commune de se fournir à l'extérieur. Mme Gabriel fait part également de son souci de bien former des apprentis.

Des collaborations ont été analysées en 1998 et 2007 avec les communes de Montreux et Vevey. Une fusion n'est pas possible mais des échanges ponctuels se poursuivront.

Financement

La commission des finances a constaté que cette dépense figure dans le plan communal des investissements du budget 2013 pour un montant de 200'000. – frs. Le surplus de 70'000. – frs se justifie par la volonté d'améliorer l'isolation des 2 nouveaux tunnels. La Commission des finances se rallie aux conclusions financières du préavis.

Conclusion

Après délibération, la commission approuve à l'unanimité ce projet.

La commission recommande au Conseil Communal de voter en faveur de ce crédit de construction :

- Vu le préavis municipal No 25/2012
- Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- 1- D'autoriser la Municipalité à réaliser la construction de 2 tunnels sur le site de La Faraz
- 2- D'accorder à cet effet un crédit de Fr 270'000. – à passer au débit du compte No 9143.065.00, remplacement des couches horticoles de La Faraz
- 3- D'amortir cet investissement par le compte No 9282.001.00 – dépenses et investissements futurs – doté à ce jour de Fr. 9'068'000, --
- 4- D'autoriser le cas échéant la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de 85 millions accordé par le Conseil lors de sa séance du 7 décembre 2011, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 16'000'000. --.

Au nom de la commission
La secrétaire Anne Marie Arnaud
Le président Willy Bühlmann